



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Montesquieu  
Orléans

# GUIDE SANITAIRE DE L'ETABLISSEMENT

## COLLÈGE MONTESQUIEU ORLÉANS

### ANNÉE 2022-2023

### MISE À JOUR LE 01/09/2022

## Préambule

La situation sanitaire du pays, liée à la Covid-19, a conduit à la rédaction d'un nouveau protocole par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (en juillet 2022).

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, il a établi pour cette année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux qui tiennent compte de la situation sanitaire du pays au niveau national et local :

- Socle
- niveau 1 / niveau vert
- niveau 2 / niveau orange
- niveau 3 / niveau rouge

Le protocole du ministère précise donc les mesures sanitaires à adopter en fonction du niveau ([voir Annexe 1](#) OU sur le site du [ministère de l'Éducation nationale](#))

Le présent guide précise donc les modalités pratiques de fonctionnement du collège Montesquieu à partir du **1<sup>er</sup> septembre 2022** dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires et en tenant compte des particularités propres à l'établissement (configuration des locaux, nombre de demi-pensionnaires, etc.).

Il est destiné aux usagers de l'établissement.

**Le chef d'établissement est garant de l'ordre et de la salubrité publics au sein de l'établissement.**

**Il veille donc à la stricte application de ce protocole.**

### **I. Evolution du cadre sanitaire**

Tous les éléments qui suivent dans ce guide sont soumis :

- à l'évolution de la pandémie
- aux consignes ministérielles, académiques et départementales
- et à la réception des éléments permettant d'assurer la sécurité sanitaire

**Toutes les règles relatives au fonctionnement de l'établissement sont donc susceptibles d'évoluer en fonction de décisions qui pourraient être imposées à l'établissement :**

- **Modification des règles sanitaires**
- **Modification des horaires d'ouverture et des règles d'accès à l'établissement**

### **II. Horaires d'ouverture de l'établissement**

Le collège Montesquieu est ouvert aux horaires habituels (se référer au règlement intérieur de l'établissement).

Seul les horaires de sortie peuvent être échelonnés à certains moments de la journée de façon à limiter le brassage **à partir du niveau 2.**

### III. Accueil du public

Les parents d'élèves et autres publics sont autorisés à fréquenter l'établissement selon les règles habituelles (présentation à l'accueil, respect des règles liées au plan Vigipirate...).

A leur arrivée dans le hall, chaque visiteur devra se laver les mains à l'aide du gel hydroalcoolique mis à leur disposition.

Tous les visiteurs doivent possiblement porter un masque à partir du niveau 1 (en fonction des règles en vigueur).

Dans ce cas de figure, un affichage clair et visible est réalisé à l'entrée du collège.

Dans le cas où les visiteurs ne possèderaient pas de masque, l'accès à l'établissement leur sera refusé (un masque peut leur être fourni dans la limite des stocks disponibles).

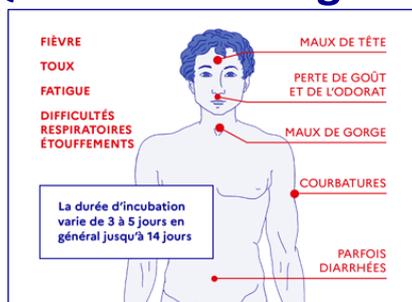
### IV. Aspects sanitaires

#### a. Règles de base

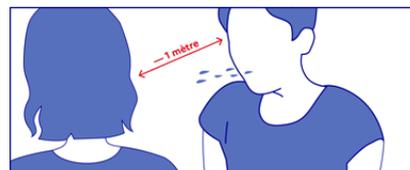
L'enjeu essentiel de cette période est d'assurer la sécurité sanitaire. Pour cela, il est indispensable d'en appeler à la responsabilité de chacun et de respecter le triptyque :

- Protéger
- Tester
- Isoler

#### Quels sont les signes ?



#### Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

#### Les gestes barrières à adopter

Les gestes barrière rappelés dans le présent protocole, **doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde dès le niveau « Socle »**. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque dès 6 ans dans les situations à risque (symptômes, contacts à risque, retour d'isolement)



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum 10 minutes toutes les heures

### Le port du masque

Les personnes fréquentant l'établissement devront possiblement porter un masque à partir du **niveau 1** (en fonction des règles en vigueur applicables en population générale).

Les personnes qui le souhaitent peuvent continuer à porter le masque. En cas de survenue d'un cas positif, les personnes ayant été en contact avec la personne positive sont toutes cas contact, qu'elles aient porté un masque ou non.

Le masque est une protection supplémentaire mais ne remplace pas le respect des gestes barrières et de distanciation.

#### Comment bien utiliser un masque ?

-  Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.
-  Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.
-  Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.
-  Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.
-  Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)  
ou

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

#### Les erreurs à éviter

-  Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.
-  Porter son masque sans recouvrir son menton.
-  Toucher son masque une fois qu'il est positionné.
-  Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.
-  Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)  
ou

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

### Savon & solutions hydro-alcooliques

Le collège met à disposition des distributeurs de solutions hydro-alcooliques dans le hall, au restaurant scolaire.

Il y en a également **dans chaque salle de classe.**

Pour chaque passage aux toilettes, l'utilisation de savon liquide et de serviettes jetables pour se sécher les mains sont de rigueur.

Les toilettes des étages restent ouverts pour permettre un meilleur accès au plus grand nombre.

Le lavage des mains est essentiel. Il doit être réalisé, a minima :

- **à l'arrivée dans l'établissement**
- **avant et après chaque récréation**
- **avant et après être allé aux toilettes**
- **avant et après chaque repas**
- **le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.**

### **Cas spécifique de l'EPS**

L'équipe EPS communique en septembre 2022 à chaque élève et famille les règles sanitaires en vigueur dans le cadre de leur enseignement. Un règlement spécifique est diffusé aux élèves et aux familles pour garantir le cadre sanitaire ([voir Annexe 5](#))

La pratique de l'EPS se déroule selon les modalités suivantes :

socle : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;

**niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction ;

**niveau 2 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;

**niveau 3 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées.

#### **b. Survenue d'un cas positif**

Les règles de contact-tracing et d'isolement applicables à l'école sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale.

Elles font l'objet d'une communication parallèle aux parents et aux personnels de la part de la direction à chaque évolution.

#### **c. Cas contacts**

Une personne cas contact, quel que soit son schéma vaccinal , est autorisée à rester en classe et doit s'autotester à 2 jours après le dernier contact (J2).

**ATTENTION** : cette règle applicable à la rentrée 2022 est susceptible d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.

#### **d. Règles de circulation**

Il convient de limiter autant que faire se peut les rassemblements statiques dans les couloirs. A cet effet, il est demandé à chaque personnel en charge d'élèves d'être à son poste **dès la 1ère sonnerie et particulièrement après chaque récréation.**

Les élèves ne stagnent plus en rang dans les couloirs devant les salles mais rentrent en classe directement pour rejoindre leur place. Ils patientent debout jusqu'à ce que l'adulte leur indique de s'asseoir.

Des règles de circulation spécifiques sont mises en œuvre afin de fluidifier le mouvement des élèves :

- Un sens de circulation dans les escaliers reste en vigueur aux inter-cours
- **A 7h55, à 10h05** la montée des élèves se déroulera comme suit :
  - Les 5<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup> montent seuls pour rejoindre leur salle de classe
  - Les 6<sup>ème</sup> & 4<sup>ème</sup> se rangent à leur emplacement dans la cour et ce sont les enseignants qui viennent les chercher.
- **A 13h20 & à 15h25**, la montée des élèves se déroulera comme suit :
  - Les 6<sup>ème</sup> & 4<sup>ème</sup> montent seuls pour rejoindre leur salle de classe
  - Les 5<sup>ème</sup> & 3<sup>ème</sup> se rangent à leur emplacement dans la cour et ce sont les enseignants qui viennent les chercher.

**SEULEMENT À PARTIR du niveau 2 :**

- A midi, la sortie des élèves sera échelonnée comme suit :
  - 11H55 (1<sup>ère</sup> sonnerie) : sortie des 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
  - 12H00 (2<sup>ème</sup> sonnerie) : sortie des 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>
- En fin de journée, la sortie des élèves sera échelonnée comme suit :
  - 16H20 (1<sup>ère</sup> sonnerie) : sortie des 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>
  - 16H25 (2<sup>ème</sup> sonnerie) : sortie des 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

**e. Rôle des parents**

En cas de symptômes ou si un proche les présente, il est de la responsabilité des parents de ne pas mettre son enfant au collège, de prévenir l'établissement, de prendre contact avec son médecin et de se faire tester.

Les **parents d'élèves jouent un rôle essentiel** dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

[Voir Annexe 2 pour le protocole destiné aux parents.](#)

[Voir l'Annexe 3 pour le protocole à suivre en cas de COVID ou de suspicion](#)

**La communication avec l'établissement est essentielle**

**f. Entretien et aération des locaux**

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Le nettoyage **quotidien** est réalisé conformément au protocole sanitaire du ministère.

Il en est de même pour **l'aération des locaux** :

- 15 minutes pendant les récréations, le midi et le soir

- 10 minutes entre chaque heure de cours

[L'Annexe 4](#) est affiché dans chaque salle de classe pour l'aération des locaux.

### **ATTENTION : cas des salles 007 et 008**

Les fenêtres restent ouvertes en permanence durant la journée de classe. Elles sont refermées le soir après l'entretien des locaux

#### **g. Gestion du restaurant scolaire**

Le passage à la demi-pension est organisé en deux services durant la pause méridienne afin de limiter simultanément le nombre d'élèves dans le restaurant scolaire et de maintenir une distanciation physique.

1<sup>er</sup> service : 12h00 – 12h40

2<sup>ème</sup> service : 12h40 – 13h15

La répartition se fait comme suit :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
1 <sup>er</sup> service	6 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup>
2 <sup>ème</sup> service	5 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> & 4 <sup>ème</sup>

Les élèves sont regroupés par niveau de classe.

Les élèves se lavent les mains avant et après chaque repas.

#### **h. Utilisation des locaux partagés par les personnels**

Les repas doivent être pris en salle de réunion des professeurs ou en salle de pause pour les agents de service. L'accès au micro-ondes reste possible et les tables utilisées pour déjeuner devront être désinfectées après chaque utilisation.

**Ceci signifie que les repas pris dans les autres lieux que le restaurant scolaire ou ces deux lieux de pause sont proscrits.**

En cas d'évolution de la situation sanitaire, cette règle est susceptible d'évoluer et fera, le cas échéant, l'objet d'une note de service à l'attention des personnels)

#### **i. Fiche santé et sécurité au travail**

Tout personnel, en cas de dysfonctionnement observé, a la possibilité de compléter une fiche Santé et Sécurité au Travail (SST) disponible au secrétariat.

Il se fait aider de l'assistante de prévention (Mme Grimonpont Murielle) pour la compléter.

Cette dernière en informe immédiatement le chef d'établissement pour instruction.

## **j. La communication**

### **a. Information aux personnels**

Tous les personnels sont informés via ce protocole des nouvelles règles en vigueur dès la rentrée scolaire.

Les enseignants et personnels de vie scolaire s'appuieront sur ce document pour pouvoir, à leur tour, être en capacité de former les élèves le jour de la rentrée.

### **b. Information aux élèves**

Les élèves sont informés des changements ayant un impact sur la vie au sein de l'établissement par une information orale d'un adulte désigné par le chef d'établissement (direction, vie scolaire, professeur principal, ...).

En cas de manquement grave aux règles de sécurité, tout élève s'expose à une mesure disciplinaire.

Le chef d'établissement peut, sans délai, prendre une mesure conservatoire à l'encontre de l'élève en lui interdisant l'accès à l'établissement le temps que la sanction soit éventuellement prononcée.

Dans ce cas, la famille sera avertie par la direction.

### **c. Information aux parents d'élèves**

Le chef d'établissement informe tous les parents d'élèves.

L'[Annexe 2](#) a été distribuée le jour de la rentrée et **signée** par tous les élèves et parents.

Sa mise à jour fait l'objet d'une diffusion par courriel.

L'ensemble de ce guide sanitaire est consultable par tous sur le site Internet de l'établissement

(<http://clg-montesquieu-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>).

# ANNEXES

COVID-19

## ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
Protocole de contact-tracing	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			



## FICHE CONSIGNES SANITAIRES

### RENTRÉE SCOLAIRE 2022

#### PROCÉDURE A DESTINATION DES PARENTS D'ÉLÈVES & ÉLÈVES



- En cas de température supérieure à 38°C ou de symptômes évocateurs de la COVID-19, le responsable légal garde son enfant chez lui et prévient le jour-même le collège (la vie scolaire au **02.38.25.10.10**),
- L'infirmière scolaire prendra contact avec la famille pour obtenir toutes informations nécessaires au traitement de la situation,
- Chaque parent doit avoir pris connaissance du protocole mis en place lors de la survenue d'un cas (annexe 2), et du guide sanitaire de l'établissement (<http://clg-montesquieu-orleans.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/> - Rubrique Actu du collège)



- Chaque élève doit avoir des mouchoirs jetables sur lui,



- Les règles relatives au port du masque applicables en population générale sont en vigueur dans l'établissement. **Si l'élève est cas contact, le port du masque est vivement recommandé en intérieur et extérieur,**



- L'élève se lave les mains
  - ❖ en arrivant au collège,
  - ❖ avant et après chaque récréation
  - ❖ avant et après être allé aux toilettes,
  - ❖ avant et après chaque repas
  - ❖ en rentrant chez lui le soir.

- Le non-respect de ses règles est susceptible d'entraîner une mesure disciplinaire

Date et signature des responsables légaux :

Date et signature de l'élève :

## FICHE CONSIGNES SANITAIRES RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Fiches protocoles mise à jour le site du ministère de l'Éducation nationale à l'adresse suivante :  
<https://www.education.gouv.fr/>

### PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

#### **En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :**

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### **Conduite à tenir :**

- ☑ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie ou dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ☑ Prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- ☑ Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.
- ☑ Rappel par responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.
- ☑ Prévenir le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève (cf annexe du plan ministériel Covid-19), depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- ☑ Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires
- ☑ Nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 24h précédentes.
- ☑ Poursuite stricte des mesures barrières.

#### **En cas de test positif :**

- ☑ Information aux services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'école ou de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires et académiques.
- ☑ La famille est contactée par le service de santé de l'établissement.
- ☑ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade.

## **En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :**

### **Conduite à tenir :**

- ☒ Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- ☒ Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- ☒ Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 24h précédentes.
- ☒ Poursuite stricte des mesures barrières.

### **En cas de test positif :**

- ☒ Information aux services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- ☒ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade par la direction de l'établissement

## **FICHE CONSIGNES SANITAIRES RENTRÉE SCOLAIRE 2022**

### **PROCÉDURE D'AÉRATION DES LIEUX D'ENSEIGNEMENT**

**LORS DE L'AÉRATION DES SALLES, LES PORTES RESTENT FERMÉES AFIN  
D'ÉVITER DES COURANTS D'AIR DANS TOUT L'ÉTABLISSEMENT**

- A la fin de chaque heure de cours (si la salle est occupée juste avant), le professeur présent ouvre les fenêtres 10 minutes,
- A la fin de chaque demi-journée d'occupation de la salle (se référer aux EDT affichés dans les salles) et pendant les récréations, le professeur en place ouvre les fenêtres avant de quitter la salle minimum 15 minutes,
- Le soir, lors de l'entretien des locaux, les agents de service aèrent chaque salle au moins 15 minutes.

#### **ATTENTION : RÈGLE APPLICABLE AUX SALLES 007 & 008**

- Les fenêtres restent ouvertes en permanence et sont refermées le soir après l'entretien des locaux,

## RÈGLEMENT EPS (PRÉCISIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR)

Afin de maîtriser la propagation du Covid-19 tout en contribuant au bien être mental et physique des élèves, il est **ESSENTIEL** et **OBLIGATOIRE** que chacun réponde **A CHAQUE COURS D'EPS** aux règles suivantes :

**RÈGLE 1 \_ LA TENUE D'EPS** est nécessaire et comprend :

Pour les cours en EXTÉRIEUR et INTÉRIEUR :

- Une paire de chaussures de sport d'extérieur et une d'intérieur.
- Un short et un tee-shirt ou un survêtement complet \_ (**la tenue doit être spécifique, adaptée aux enseignements et activités pratiquées et décente**).
- Un nécessaire pour attacher les cheveux (élastique, barrette, bandeau ...)

**COVID-19 :**

- + **Une gourde / bouteille d'eau AVEC SON NOM \_ AUCUN PARTAGE ENTRE ÉLÈVES N'EST AUTORISÉ**
- + **Une serviette pour s'essuyer et éviter les projections et gouttelettes de transpiration**
- + **Une pochette plastique pour ranger le masque uniquement s'il est obligatoire**

Cas particulier de la natation pour les classes de 6<sup>ème</sup> :

- Un maillot de bain (attention : caleçons de bain et cyclistes sont interdits)
- Un bonnet de bain
- Une serviette
- Une paire de lunettes.

Cas particulier de la Boxe Française, une paire de chaussettes en complément de sa tenue d'EPS.

**RÈGLE 2 \_ En cas D'OUBLI D'AFFAIRES ou de TENUE INADAPTÉE :**

- *1<sup>er</sup> oubli* : avertissement oral avec pratique au choix de l'enseignant en fonction de l'activité.
- *2<sup>ème</sup> oubli* : avertissement écrit sur le carnet de correspondance + punition à l'initiative de l'enseignant.
- *3<sup>ème</sup> oubli* : avertissement écrit + 1 heure de retenue au Collège avec un travail.
- *4<sup>ème</sup> oubli* : 2 heures de retenue

***NB : en cas d'oubli ou de tenue inappropriée, il appartient bien au professeur d'apprécier si l'élève doit ou non pratiquer.***

**RÈGLE 3 \_ LES DISPENSES :**

**1<sup>er</sup> cas :** L'élève est inapte pour UNE SEULE leçon ET à titre exceptionnel, conformément au règlement intérieur, une **demande écrite** formulée par les parents dans le carnet de correspondance est nécessaire (voir page 43). **Néanmoins, la décision revenant à l'enseignant, l'élève vient avec sa tenue d'EPS, quand même ! La présence de l'élève en cours reste obligatoire.**

**2<sup>ème</sup> cas :** L'ÉLÈVE A UNE DISPENSE, la famille doit obligatoirement produire un certificat médical précisant la durée et le type d'activité ne pouvant être pratiquée. Ce **certificat devra être remis en mains propres au professeur d'EPS le plus rapidement possible. Pour les dispenses supérieures à 30 jours, l'élève est dispensé d'assister au cours d'EPS. En fonction de son régime de sortie, il est autorisé ou non à quitter l'établissement.**

**RÈGLE 4 \_ OBJETS INTERDITS :**

Afin d'éviter tout vol en cours d'EPS (notamment dans les vestiaires), il est recommandé aux élèves de ne pas apporter d'objets de valeur (bijoux, téléphone portable, écouteurs, casques audio...), d'aliments (chewing-gum, bonbons...) ni même de vêtements type casquette...

**Tout manquement à ces règles peut faire l'objet de mesures disciplinaires.**

Le chef d'établissement

Signature des parents :

Signature de l'élève :